

# BULLETTIN MUNICIPAL DE WOTTON

## L'ÉCHO

Parution du 29 novembre 2013

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Un petit mot du nouveau conseil municipal :

*Le nouveau conseil municipal tient à vous remercier de la confiance que vous leur avez témoignée en les élisant. « Nous sommes prêts à relever, pour les quatre prochaines années, le défi de bien vous représenter. Plusieurs dossiers sont en cours et nous avons de bonnes idées à apporter également afin de faire rayonner et avancer notre municipalité. Nous voulons être proche de vous, citoyens, et bien vous communiquer tout ce qui est en lien avec les nombreuses facettes de la vie municipale. »*

*Nous tenons à offrir un remerciement spécial à chacun des membres du précédent conseil municipal pour leur apport au cours des dernières années.*

*Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la salle du conseil municipal à tous les premiers lundis de chaque mois.*

*Et maintenant, au travail!*

*MERCI!*



## SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

- Embauche de Madame Julie Guilmain, inspectrice en bâtiments suite à son offre de septembre dernier;
- Avis de motion est donné pour adopter ultérieurement le règlement déterminant les taux d'imposition pour l'année 2014;
- Affichage du poste de chef d'équipe pour le remplacement d'Alain Lessard pour un congé sabbatique;
- Demande et dépôt des soumissions pour la fourniture d'huile à fournaise et de diesel, le contrat a été octroyé à la compagnie Énergies Sonic, plus bas soumissionnaire conforme;
- Nomination des divers comités : les personnes suivantes sont désignées pour faire partie des comités suivants et ce, jusqu'en novembre 2014 ; la Mairesse étant d'office sur tous les comités où n'apparaît pas son nom :

- Relations de travail : La Mairesse et la conseillère Anouk Wilsey ;
- Bibliothèque : La conseillère Mathilde Noël ;
- Bâtiments et infrastructures : Le conseiller Michel McDuff ;
- La Société de Développement : Les conseillers Dominique Morin et Nicole Gagnon ;
- La voirie : Les conseillers Michel McDuff et Nicole Gagnon ;
- Le Site d'enfouissement : La Mairesse Katy St-Cyr ;
- Le Comité des loisirs : Les conseillères Karine Grenier et Nicole Gagnon ;
- Québec en forme : La conseillère Karine Grenier ;
- La Régie des Trois-Lacs : La Mairesse Katy St-Cyr ;
- Le Comité aviseur de la Régie des Trois-Lacs : Le conseiller Michel McDuff ;
- Transbestos : Le conseiller Dominique Morin ;
- Corridors verts : La conseillère Karine Grenier ;
- Pacte rural volet local : La conseillère Anouk Wilsey ;
- Comité mixte (Bowmore) : La conseillère Anouk Wilsey et le conseiller Michel McDuff.
- Comité Consultatif d'urbanisme : Représentant municipal : la conseillère Mathilde Noël et représentants de la population : Mme Pierrette Poirier et Monsieur Jean-Noël Fredette. Le Comité sera assisté par la Directrice générale et/ou par l'inspecteur en bâtiments pour s'acquitter de ses fonctions.

- Dépôt des soumissions pour l'entretien et la surveillance de la patinoire du Centre multifonctionnel pour la saison 2013-2014, le contrat est octroyé à Monsieur Christia Boisvert, seul soumissionnaire au montant de 10 560\$ pour une période de quinze (15) semaines

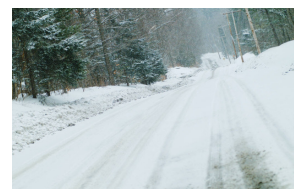
### STATIONNEMENT INTERDIT- RÈGLEMENT 45-99



- Nous vous informons que le Règlement no 45-99 prévoit que « En hiver, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public, **entre 23h00 et 7h00, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril inclusivement**, et ce, **sur tout le territoire de la Municipalité** ». La Sûreté du Québec est désignée pour l'application de cette réglementation.
- Les personnes qui ne respectent pas ce règlement s'exposent à recevoir une **contravention** de la Sûreté d u Québec. De plus, tout véhicule en infraction sera déplacé, aux frais de son propriétaire, s'il nuit au déneigement ou au passage d'un véhicule d'urgence.

#### **IL EST ÉGALEMENT INTERDIT :**

- de pelleter la neige **de votre entrée dans la rue**;
- d'obstruer les accès aux bornes-fontaines par des accumulations de neige.



## **QUÉBEC 511**

- Avant de prendre la route cet hiver, assurez-vous des conditions routières. Comment ? En allant sur le site [www.quebec511.gouv.qc.ca/fr](http://www.quebec511.gouv.qc.ca/fr), vous pourrez connaître l'état du réseau routier en direct.
- Puisque la Municipalité n'entretient plus les chemins du Ministère des Transports du Québec, vous pouvez rejoindre le ministère au **819-620-8809 (patrouilleur)** pour les routes du Ministère, soit de la route 255 à la route 112 et de la rue Gosselin jusqu'à St-Georges-de-Windsor.

## **COMMUNIQUÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

8 novembre 2013



### **Objet : Conducteurs, adaptez votre conduite aux conditions hivernales !**

---

L'hiver est à nos portes et la neige, la glace ainsi que les forts vents, feront bientôt partie du quotidien des automobilistes québécois. La Sûreté du Québec demande donc aux conducteurs d'adapter leur conduite aux conditions hivernales et de munir leur véhicule des équipements requis par la loi.

Du 15 décembre au 15 mars inclusivement, tout véhicule de promenade immatriculé au Québec doit être muni de pneus d'hiver. De plus, certains véhicules peuvent être munis de pneus à crampons du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement, mais leur utilisation est interdite en dehors de cette période.

L'utilisation de bons pneus d'hiver permet de réduire de 25 % la distance de freinage du véhicule, ce qui peut, dans de nombreux cas, éviter des collisions entraînant des décès ou des blessures. Les policiers seront donc aux aguets pour s'assurer que tous les véhicules soient munis de pneus d'hiver.

Par ailleurs, en situation de conduite hivernale, des règles de sécurité de base doivent être respectées par les conducteurs afin de réduire les risques de collisions. Conserver une distance sécuritaire entre les véhicules, bien déneiger son véhicule et dégivrer ses vitres sont des précautions essentielles.

Chaque année, les patrouilleurs interceptent des véhicules qui circulent sans avoir été déneigés et émettent à leur conducteur des constats d'infraction. Ces « igloos mobiles » représentent un danger, tant pour le conducteur, dont la visibilité est réduite, que pour les autres usagers de la route, qui sont exposés à des amas de neige ou de glace.

La Sûreté du Québec remercie l'ensemble des usagers de la route pour leur collaboration.

- 30 -

**Aurélie Guindon**  
Sûreté du Québec  
District de l'Estrie  
819-572-6050

**Quelques infractions et sanctions reliées  
à la conduite hivernale**

| Infraction   | Sanction   |
|--|--|
| Ne pas dégager les phares, feux ou réflecteurs de son véhicule de toute matière obstruante (art. 237 CSR).   | - amende de 100 \$ *                               |
| Ne pas se conformer à l'exigence d'un agent de la paix de nettoyer les phares, les feux et les réflecteurs de toute matière obstruante (art. 238 CSR).                       | - amende de 60 \$ *                                |
| Ne pas se conformer à la demande l'agent de la paix de dégager ses vitres ou son pare-brise lorsqu'une matière obstruante nuit à la visibilité du conducteur (art. 267 CSR). | - amende de 200 \$ *                               |
| Conduire un véhicule dont le pare-brise et les vitres ne sont pas libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité du conducteur (Art. 281.1 CSR).                      | - amende de 100 \$ *                               |
| Ne pas réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations (Art. 330 CSR).    | - amende de 60 \$ *<br>- 2 points<br>d'inaptitude  |
| Ne pas conserver une distance sécuritaire entre le véhicule qui précède sur la route (art. 335 CSR).   | - amende de 100 \$ *<br>- 2 points<br>d'inaptitude |
| Mettre en circulation un véhicule de promenade ou un taxi immatriculé au Québec qui n'est pas muni de pneus d'hiver (art. 440.1 CSR).  | - amende de 200 \$ *                               |
| Laisser se détacher de son véhicule une matière quelconque, par exemple, de la neige, sur un chemin public (art. 498 CSR).   | - amende de 60 \$ *                                |

\*plus les frais et la contribution.



Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois.

**CHANGEZ D'AIR!** S'inscrit dans notre volonté de mettre en place des solutions concrètes et réalistes qui contribuent à améliorer la qualité de l'air au Québec. Informez-vous en vous rendant sur le site

internet de Changez d'air au [www.changezdair.org](http://www.changezdair.org).

Encore cette année, la municipalité adhère au programme en changer d'air!

## PRÉVENTION INCENDIE – RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Même si nous avons eu la chance d'avoir une température clémente jusqu'ici, l'hiver est à nos portes. Nous voulons vous rappeler quelques précieux conseils de prévention avant l'hiver.
- Avez-vous fait ramoner votre cheminée cette année? Il est recommandé de faire cette opération au moins une fois par année ou au besoin.
- Afin d'assurer la sécurité des gens que vous aimez ou votre propre sécurité, avez-vous changé vos piles lors du changement d'heure ? Dans la négative, il n'est pas trop tard pour bien faire!



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- ✚ Prenez note que la prochaine rencontre pour l'heure du conte est prévue pour le mardi 3 décembre prochain de 13h15 à 14h.
  - ✚ Venez admirer nos expositions en grands nombres! L'une de nos expositions en est une de photos réalisée par Monsieur Maxime De Luca et l'autre, de peintures à l'aquarelle, à l'huile et à la palette réalisée par Madame Lucie Rochette.
  - ✚ Nous avons maintenant le plaisir de pouvoir vous offrir la location de livres numériques et le Réseau Biblio dévoile sont nouveau portail, venez-vous informer!
  - ✚ Notre bibliothèque a effectué sa rotation de livres et nous avons reçu 2 thématiques pour adultes et 1 thématique de Noël pour enfants.
- ✚ Bienvenue à tous!



## DÉFIBRILLATEUR

- ✚ Nous vous informons qu'en cas de besoin, la Municipalité de Wotton a reçu un deuxième défibrillateur, gracieuseté du *Festival Country de Wotton*. Ce dernier a été installé au Centre multifonctionnel en novembre. Merci beaucoup au Festival!

**Par : Caroline Larose, en l'absence de  
Carole Vaillancourt  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**